



Chardonne, le 17 novembre 1961

COMMUNE DE
CHARDONNE

Plantation d'un nouvel arbre sur la place du Temple
de CHARDONNE, le samedi 18 novembre 1961.-

Le marronnier rouge planté le 24 janvier 1898, lors de la fête commémorative du centenaire de l'indépendance vaudoise, après 63 ans d'existence, a dû être abattu au printemps 1961, pour cause de vétusté.-

Sous les racines de cet arbre vénérable, on a retrouvé, en parfait état de conservation, renfermée dans une capsule de plomb, la documentation qui y avait été placée lors de la plantation, à savoir un procès-verbal de la cérémonie patriotique du 24 janvier 1898; une notice historique sur la "Révolution vaudoise" du 24 janvier 1798, par Mr. Paul Maillefer, professeur à Lausanne; un exemplaire de l'almanach le "Messager boiteux" de Berne et Vevey de l'année 1898; un no. de la Revue, au samedi 22 janvier 1898; un no. de la gazette de Lausanne du 22 janvier 1898; un no. de la Feuille d'Avis de Vevey du 20 janvier 1898; un no. spécial de la "Veillée", supplément de la Feuille d'avis de Vevey du 24 janvier 1898; un no. de la "Revue du dimanche" du 9 janvier 1898;-

Ces documents seront de nouveau déposés dans une cassette en plomb, qui sera enfouie sous les racines du nouvel arbre, en l'espèce, un érable lacinié, (*Acer laciniata*), dont la plantation aura lieu le samedi 18 novembre 1961, sur l'emplacement du marronnier défunt.-

A la documentation ci-dessus énuméré, viendront s'ajouter:

un numéro des journaux suivants: la nouvelle revue, la gazette de Lausanne, de la feuille d'Avis de Vevey; un almanach le "Messager boiteux" de Berne et Vevey, de 1961, un exemplaire du bulletin de vote pour l'élection du Conseil communal des 11/12 novembre 1961.-

Cette manifestation coïncidera avec le cinquantième de la construction du collège de Chardonne qui date de 1911.-

Participeront à cette cérémonie: la municipalité, le Conseil de Paroisse de Chardonne-Jongny, la commission scolaire, le corps enseignant, les enfants des écoles.- Monsieur Jean Forestier prononcera une allocution de circonstance, les enfants des écoles exécuteront un chant patriotique et jetteront la poignée de terre symbolique, et Monsieur le pasteur Olivier Vuille terminera par une prière.-

Les autorités religieuses et civiles sont actuellement composées comme suit:

Conseil de Paroisse: Monsieur Olivier Vuille, pasteur.- Mr. Félix Neyroud, Président, MM. Marcel Mouron, Aloïs Broyon, Albert Neyroud, Roger Neyroud, Georges Reymond ~~secrétaire~~-caissier, Mesdames Berthe Ducret-Dind, Marguerite Jaton, Annie Pelot, et comme suppléants: Mesdames Simone Adam, Yvette Amstein, M^{lle}. Eugène Favre, James Meylan et Louis Taverney.-

Municipalité: Mr. Jean Forestier syndic, Jean-Louis Ducret, vice-président, Robert Neyroud, Armand Tavel, René Murisier, Marcel Mouron,



Chardonne, le

COMMUNE DE
CHARDONNE

Suite:

et Charles Parisod.-

Secrétaire municipal: Auguste Goy; boursier communal: Mr. Charles Forestier.-Huissier municipal: Mr Willy Sonnay.-

Commission scolaire: Mr. Ernest Verdan président, Emile Commend, secrétaire, Armand Tavel, François Neyroud, Henri Morel, Roger Neyroud, et Samuel Ducret.-

Bureau du Conseil communal: Mr. Edouard Adam, Président, Henri Morel 1er vice-Président, Samuel Ducret, 2me vice-Président; ~~membres~~== scrutateurs: MM. Francis Neyroud et Roger Dénéreaz.-Secrétaire Mr. Georges Reymond.-

Chardonne, le 18 novembre 1961
Au nom de la Municipalité:

Le syndic:
J. Forestier

Ve
u

Jean Forestier



Le secrétaire:
A. Goy

A. Goy



ELECTIONS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

des 11 et 12 novembre 1961

CONSEILLERS SORTANTS :

1. PINGET Ami
2. TAVERNEY Charles (Barussels)
3. ADAM Edouard, président du Conseil
4. DUCRET René
5. MURISIER René, municipal
6. VOLET André
7. FORESTIER Victor
8. NEYROUD Albert
9. DUCRET François
10. HERMINJARD Roger
11. PARISOD Charles, municipal
12. MOREL Henri, 1^{er} vice-pré. du Conseil
13. COSSY Michel
14. FORNEY Roger
15. NEYROUD Henri de Charles
16. NEYROUD Francis
17. MEYLAN James
18. TAVEL Armand, municipal
19. DUCRET Gérard
20. NEYROUD Jean-Pierre
21. FORESTIER Paul-Henri
22. VERDAN Ernest
23. FORESTIER Jean, syndic
24. NEYROUD Philippe
25. MOURON Paul
26. BADAN Armand
27. NEYROUD Jules
28. CHEVALLEY François
29. DUCRET Jean-Louis, municipal, député
30. MOURON Marcel père, municipal
31. FORESTIER Charles, boursier
32. VOLET Roger
33. REYMOND Georges, secr. du Conseil
34. MOURON André de Jules
35. PELOT Pierre
36. NEYROUD Jacques
37. DUCRET Fernand
38. NEYROUD Roger

39. NEYROUD Louis de François
40. DETRAZ Emile
41. MOURON Aloïs de Louis
42. NEYROUD Georges
43. DUCRET Jean (Perriaz)
44. SCHLIENGER Charles
45. NEYROUD Robert de Louis, municipal
46. DUCRET Samuel, 2^{me} vice-pré. Conseil
47. GRANDCHAMP Claude
48. METRAILLER Alexis
49. MOURON Marcel (fils)
50. DÉNÉRÉAZ Roger
51. MAIKOFF Alexandre (fils)
52. JOYET Robert
53. NEYROUD Marc (fils)

CANDIDATS sortants (cardinaux)

54. DUCRET Daniel
55. CHAPPEX Edmond
56. CARDINAUX Robert
57. HOTTIGER Richard
58. ROTH Alfred
59. MOURON Henri de Charles
60. PILET Paul
61. PHILIPONA Jules
62. NEYROUD André de Robert

Nouveaux candidats proposés

63. VULLIENS Jacques
64. MORDASINI René
65. DUCRET Edouard d'Armand

Cette liste pouvant servir de bulletin de vote n'est valable que pour

55 noms au choix de l'électeur.

Célébration à Chardonne de la fête du
1^{er} centenaire de l'Indépendance vaudoise
le 24 Janvier 1898.

Le Comité d'organisation nommé par le Conseil
de paroisse avait élaboré comme suit le programme de
cette journée.

6^{1/2} heures du matin. Diam. Salve de 23 coups de canon;

Le dernier est tiré en l'honneur de Monsieur
Eugène Buffry président actuel de la Confédération.

7^{1/2} heures. Sonnerie des cloches.

9 heures. Réunion au collège de Chardonne pour la
formation du cortège, dans lequel figureront:
Le Conseil de paroisse, les Municipalités, les Bureaux
des Conseils communaux et les Commissions scolaires
des deux Communes de Chardonne et Jongny; les
enfants des deux Communes et la Société chorale
"Le Pèlerin"; de Chardonne et Jongny.

9^{3/4} h. Départ au son des cloches pour le temple.

10 heures. Culte et choeurs spéciaux des enfants, puis
de la Société "Le Pèlerin".

1^{3/4} heures de l'après midi. Réunion au Collège et formation
d'un cortège qui se rendra sur la terrasse du temple
pour planter un arbre de liberté.

Dans le cortège figureront de nouveau les Autorités, les
enfants et la Société "Le Pèlerin"; puis la Société de
Jeunesse avec les demoiselles en costumes vaudois.

Quatre anciens Suisses ouvriront la marche avec un
tambour et la Société de musique de la localité.

Après la plantation de l'arbre un discours sera prononcé.

Les enfants défilent en deux rangs et une collation

leur sera offerte avec un exemplaire ^{de la brochure} relative aux événements
écoulés cent ans auparavant. — La cérémonie se terminera par

l'Invocation patriotique chantée par la Société "Le Pèlerin".

6 heures. Cortège aux flambeaux; les anciens Suisses,
musique et tambour ouvriront de nouveau la marche.

Le programme de la journée se terminera par des salves d'artillerie ; un banquet de 75 couverts au café du Chardonnet et par le bal de la société de Jeunesse.

Le port de la cocarde verte est de rigueur pour cette journée. Les rues et les bâtiments du village sont parés à profusion, d'arcs de triomphe, de guirlandes, de bannières, de drapeaux et d'inscriptions aux couleurs cantonales et fédérales.

La saison exceptionnellement douce dont nous jouissons favorise la réussite de la fête.

(Ici nous pourrions relater que après une pluie persistante de fin août à mi-septembre 1897, le temps s'est mis au beau le 24 septembre et qu'il dura encore aujourd'hui.)

Cette période vraiment remarquable de 4 mois de beau temps n'a été marquée que par 2 ou 3 jours de pluie.

La neige a à peine blanchi la terre.

Lors de la plantation de l'arbre qui est un marronnier rouge, une boîte en plomb, renfermée dans une enveloppe en papier sera déposée au dessous des racines.

Cette boîte renferme un numéro de la Revue avec la Revue du dimanche, un numéro de la Gazette de Lausanne et un troisième de la Feuille d'avis de Vevey avec son supplément ; puis un exemplaire de la brochure remise aux enfants, l'Almanach du Messager boiteux de Berne et Vevey et le présent procès-verbal de la cérémonie.

Les autorités religieuses et civiles sont actuellement composées comme suit : M. Charles Brossy est le pasteur de la paroisse Chardonne-Jouigny.

Conseil de paroisse. M. Marc Reyroud ancien syndic président ; Charles Brossy pasteur, Charles Henri Dénéziar syndic, Albert de Montet municipal, Louis Parbey municipal, Jules Dénéziar-Chevallay, tous à Chardonne et David Carin à Jouigny.

Municipalité. Charles Henri Dénéziar syndic ; Louis Morel, Jean Ducrot juge, Albert de Montet, Louis Parbey, Henri Mauron Schneeburger et Louis Ducrot Chevallay, municipaux.

Secrétaire municipal Eugène Ducret; boursier communal
Louis Neyroud; huissier municipal Henri Ducret.
Bureau du Conseil communal. Edouard Neyroud président,
Jules Denérier Chevallery vice-président, Louis Forestier
secrétaire, Constant Barbey et Eugène Neyroud scrutateurs.
Commission scolaire. Albert de Montet président, Charles
Brossy pasteur vice-président, Edouard Neyroud, Louis Ducret,
Eugène Ducret, Robert Ducret et Louis Forestier, membres.
Juge de paix. Jean Ducret-Cheseaux.

La Société de chant "le Pèlerin" de Chardonne et
Jonpny a 19 ans d'existence.

Le Comité est composé de Eugène Ducret président,
Henri Ducret vice-président, Gustave Ducret secrétaire,
Louis Forestier caissier et Henri Favreney 5^{em} membre.

Le présent procès-verbal est clos à Chardonne
le 24 Janvier 1898.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic
Charles H^{er} Denérier



Le Secrétaire
Eug Ducret

Le Comité d'organisation de la fête est
composé comme suit:
Edouard Neyroud président, Eugène Ducret secrétaire
Jean Ducret juge, Louis Forestier, Louis Neyroud
boursier à Chardonne; David Casin et Henri
Reymond à Jonpny.